

## INFO EN VRAC

### PATINOIRE

Petit rappel concernant le système de lumières de notre patinoire. Le principe est simple, les lumières s'éteignent automatiquement à 21h, par contre, le premier utilisateur doit actionner le bouton vert près de la porte d'entrée pour que les lumières s'allument.

La Municipalité laisse des pelles à la disposition de tous afin de retirer la neige de la glace. Nous vous demandons seulement de les remettre à l'endroit initial après utilisation.

La patinoire demeure ouverte 7 jours sur 7 jusqu'à 21 h.

Afin de faciliter le bon fonctionnement du système de chauffage en place, nous vous rappelons qu'il est important de bien fermer les portes après chaque utilisation de l'abri.

Merci de votre compréhension.

L'administration.



12, rue de l'Église  
Tél. : 418-856-3018  
municipalite@stonesime.com

## INVITATION AUX PORTES OUVERTES

### Portes ouvertes au chalet des chutes à Ixworth

Le Comité et le Club invitent les citoyens de Saint-Onésime-d'Ixworth et d'ailleurs, à une activité en plein air aux **SENTIERS D'IXWORTH DIMANCHE le 20 FÉVRIER 2022**. Le départ se fera à l'Hôtel de ville à 13h ou au chalet d'accueil des Sentiers (au bout du Chemin d'Ixworth), à 13h30. En cas de mauvaise température, l'activité aura lieu selon ce même horaire le **samedi** suivant, 26 février.

Pour l'occasion, le chalet d'accueil et le chalet des chutes seront chauffés avant l'activité. La distance à marcher, courir ou skier est d'environ quatre kilomètres aller-retour, sur un sentier assez facile. Le sentier sera balisé, donc impossible de s'y perdre.

Le tout se déroulera en respect des règles sanitaires qui seront en vigueur lors de l'événement et se terminera vers 15h30. Des boissons chaudes et des galettes seront servies au chalet des chutes, lors de la présentation de l'avancement des travaux apportés aux « Sentiers d'Ixworth ».

Les personnes qui veulent avoir plus d'informations, peuvent communiquer avec André ou Francine.

#### Au plaisir de vous y rencontrer !

Francine Lamarre, Comité de développement rural de Saint-Onésime-d'Ixworth (418-856-3559);  
André Hudon, Club du Renouveau – Âge d'Or St-Onésime (418-856-1559).



# INFO Onésime

## MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous.

Nous voici déjà en février, le mois de l'hiver. Plusieurs avaient prévus des sorties longues en motoneige ou des vacances au soleil ou des voyages de ski alpin ou de randonnée. Avec cette pandémie qui oblige nos gouvernements à continuer d'imposer des règles plus strictes, organiser des vacances est devenu plus compliqué.

On doit en faire le plus possible en télétravail. Mais ce n'est pas toujours possible. Pour l'instant, le bureau municipal doit rester fermé. Nous sommes en pleine vérification comptable depuis la deuxième semaine de janvier, tous les documents nécessaires demandés par la vérificatrice doivent être numérisés et envoyés à l'adresse courriel du bureau des experts comptables. Vous comprendrez qu'il y en a des documents à fournir. Alors notre secrétaire-trésorière adjointe trime dur pour satisfaire les exigences de la vérificatrice.

L'hiver bat son plein avec les deux dernières semaines plus polaires, comme le disait une vieille expression : « Ce n'était pas chaud pour la pompe à eau ». Nos Sentiers de ski de randonnée à Ixworth sont tracés. Il manque un peu de neige, mais c'est skiable. La raquette y est aussi agréablement praticable. La patinoire semble bien fréquentée et demeure une de nos fiertés de notre municipalité. Un beau travail de notre employé des travaux public et de son assistant.

Le gouvernement a décidé à la fin de l'année dernière de procéder à un investissement sans précédent de 3,9 milliards de dollars afin de s'attaquer à la rareté de la main-d'œuvre. C'est une offensive évolutive dans un contexte de vieillissement accéléré de la population. Pour les dix prochaines années, c'est un défi auquel le Québec devra faire face. Parmi les 80 mesures dans six domaines d'activité principalement, l'éducation demeure une grande priorité. Le gouvernement veut aider l'ensemble de la population à développer ses compétences en rendant la formation plus attrayante grâce à un soutien financier et à des approches d'alternance travail-études. Tout en mettant en place ces mesures, le gouvernement misera sur la régionalisation de l'immigration afin de répondre aux besoins criant en matière de main-d'œuvre.

L'une des mesures à mettre en place consiste à déployer un important programme de bourses incitatives en enseignement supérieur afin d'accroître le nombre de personnes qualifiées dans les professions en manque de main-d'œuvre dans les domaines les plus atteints. L'espoir dans la mise en place de ces mesures est d'augmenter la diplomation au niveau cegep et universitaire. Ceux que cela intéresse devront se renseigner sur ces avantages fiscaux dans les maisons d'enseignement qu'ils fréquentent.

Dorénavant, les élus-es devront suivre la formation obligatoire en éthique et déontologie et ce, qu'ils en soient à leur premier mandat ou à un mandat subséquent. Il sera d'ailleurs possible de suivre la formation en ligne. À noter que la municipalité devra publier sur son site Internet le nom des élus-es qui se sont conformés à l'exigence de suivre la formation. La nouvelle Loi prévoit également des dispositions afin d'éviter les conflits d'intérêts ou les apparences de conflit d'intérêts. Il sera notamment interdit pour les élus-es d'accepter tout don, qu'elle qu'en soit la nature ou la valeur, de tout fournisseur de biens ou de services. Pour les mêmes raisons, il sera interdit d'occuper à la fois un poste d'élue municipal et un poste d'administration au sein d'un centre de services scolaires.

Comme les assemblées publiques ne sont toujours pas permises, les séances du conseil municipal demeurent à huis-clos mais sont enregistrées et filmées car la nouvelle loi 49 l'oblige maintenant. Si vous avez des questions, suite à l'écoute ou au visionnement d'une des séances, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité par courriel ou par téléphone.

## RUBRIQUES

- Mot du maire;
- Mot du maire (suite);
- Actualité municipale;
- Saviez-vous que...;
- Chronique;
- Rappels importants;
- Coup de cœur de Lisette;
- Invitation aux portes ouvertes;
- Info en vrac.

## CALENDRIER



Prochaine tombée du journal  
14 février 2022

Pour publication, faire parvenir à :  
[municipalite@stonesime.com](mailto:municipalite@stonesime.com)



## HORAIRE Bureau municipal

**Lundi au mercredi**  
8 h 30 à 16 h 30

**Judi**  
8 h 30 à 18 h 00

**Vendredi**  
8 h 30 à midi

## MOT DU MAIRE (SUITE)

Il faut tenir bon et ne pas relâcher notre discipline. Nous allons nous en sortir, courage. J'encourage les gens à se faire vacciner. Mais cela demeure une décision très personnelle. Déjà les hospitalisations semblent baisser. Prenons notre mal en patience et allons profiter des plaisirs de l'hiver. Les journées allongent, c'est déjà un signe encourageant.

Je vous souhaite un beau mois de février.

Benoît Pilotto

## ACTUALITÉ MUNICIPALE 2022

**La prochaine séance** du Conseil aura lieu le **1<sup>er</sup> mars 2022** à 19 h 00, à la l'Hôtel de Ville, de Saint-Onésime-d'Ixworth. Tenue à huis clos, selon les directives gouvernementales.

### Compte-rendu de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 :

*Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :*

D'approuver les comptes payés en décembre pour un montant de 25 715.56 \$;

D'approuver les comptes à payer au cours du mois de janvier 2022 pour un montant de 36 661.96 \$;

Que le taux d'intérêt pour les taxes, tarifs, compensations, permis, frais de mutation ou créances dues à la Municipalité est fixé à 15 % pour l'exercice financier 2022;

Que la Municipalité retienne les demandes suivantes ;

- Collège Ste-Anne-de-La-Pocatière, pour le Comité des prix de fin d'année, 50.00 \$;
- Symposium de peinture du Kamouraska, 100.00 \$.

Que la Municipalité autorise le paiement de la facture pour le dépouillement judiciaire DHC Avocats au montant de 4 686.59\$ taxes incluses.

Que la Municipalité paie 20 % de la soumission du projet d'asphaltage d'une partie du stationnement de l'Église pour un montant de 2 750.78 \$, taxes incluses ;

Que la Municipalité paie un montant de 5 829.24 \$, à la MRC de Kamouraska pour les heures supplémentaires du service d'inspection pour l'année 2021;

Que le Conseil adopte le règlement numéro 2022-21 visant à adopter le Code d'éthique et de déontologie révisé des élu(es) municipaux;

Que le conseil donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2022-22 visant à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux qui remplace celui en vigueur;

Que le conseil donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2022-23 concernant l'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services municipaux;

Que le numéro civique de la salle « Les Générations », soit maintenant 41, chemin du Village;

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions auprès de 2 fournisseurs pour un véhicule hors route neuf, mais également pour un véhicule hors route usagé;

Que madame Océane Gauthier soit nommée la bénévole responsable de la bibliothèque Le Colibri.

**L'ACTIVITÉ HIVERNALE DE L'ANNEÉ !!**

Samedi le 5 mars 2022

À compter de 13:00

À la patinoire et au 12, rue de l'Église

Des activités dynamiques et régionales vous attendent lors de cette journée haute en couleurs en collaboration avec KamourAction !

- Inauguration de notre belle patinoire;
- Zumba avec Cathy Lemieux;
- Et plein d'autres surprises.

Nos producteurs locaux seront misent à l'honneur !

Avec la participation de tous nos partenaires financiers

Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth

**La tournée Express Vaccination COVID-19**

**Centre communautaire**  
Lieu

**41, chemin du Village, Saint-Onésime-d'Ixworth**  
Adresse

**Mardi, 22 février 2022**  
Date

**De 12 h 45 à 18 h 45**  
Heure

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Québec

## COUP DE CŒUR DE LISETTE

Titre : La fille du Cardinal  
Auteur : Nadine Grelet  
Éditeur: Typo

En 1946, dans un Québec encore dominé par le clergé, Kateri, jeune couturière amérindienne, protégée par la communauté religieuse qui sert l'archevêché, s'éprend d'un homme de l'Église tout puissant. Parmi les conséquences, la naissance illégitime d'une enfant, la fille du Cardinal. L'auteur dépeint le lent déclin de l'Église, les progrès de la médecine et la vie précaire des Amérindiens.

Lisette L.

## RAPPELS IMPORTANTS

### Permis de rénovation et construction

Nous vous avisons qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, qu'en cas de non-respect du règlement d'urbanisme (chapitre 4 article 4.1) d'omission de faire une demande de permis et qu'une constatation est fait, une amande de 75 \$ ainsi que le prix du permis seront émis automatiquement.

### Plaintes et commentaire

Pour toutes plaintes ou commentaires, nous vous demandons d'en parler directement avec la direction générale, afin de bien traiter vos demandes.

## SAVIEZ-VOUS QUE...

-Un autobus régional passait par Saint-Bruno, Mont-Carmel, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Onésime-d'Ixworth vers 1949 et les Onésimiens pouvaient se rendre à Québec en quatre heures environ.

-Dans le temps de la guerre, le train amenant la poste pouvait prendre plusieurs heures de retard. Mlle Marie-Anne Saint-Laurent du bureau de poste pouvait attendre, dépassé minuit, pour ramasser le sac de courrier. Peu importe l'heure, il y avait toujours des gens du village debout à attendre leur journal *Le Soleil*.

-Il y a eu du lin cultivé et exploité sur les terres de Jean-Paul Ouellet et possiblement ailleurs. Une partie servait pour le tissage de serviettes, linges à vaisselle ou couvre-lit. L'autre partie était vendue en gerbes faites et battues à la « linerie » au rang de la station à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

-Pour une urgence, comme par exemple demander le docteur pour un accouchement, le père de famille allait téléphoner au village chez Mme Langlais. Le téléphone est arrivé beaucoup plus tard dans les rangs.

## CHRONIQUE

### Conseils pour une conduite hivernale sécuritaire

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60 \$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100 \$ à 200 \$.

Voici quelques conseils pour demeurer en sécurité sur les routes en hiver :

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide de lave-glace, pelle, vêtements chauds) et conservez-la en tout temps dans votre véhicule.
2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent.
3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et attention à la glace noire, même s'il fait beau.
4. Si possible, reportez votre déplacement si les conditions routières sont mauvaises.
5. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Pour terminer, vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur internet au [www.quebec511.info/fr/default.aspx](http://www.quebec511.info/fr/default.aspx) (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).

**Dave Ouellet, sergent**  
Coordonnateur des relations communautaires  
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup  
Sûreté du Québec

